



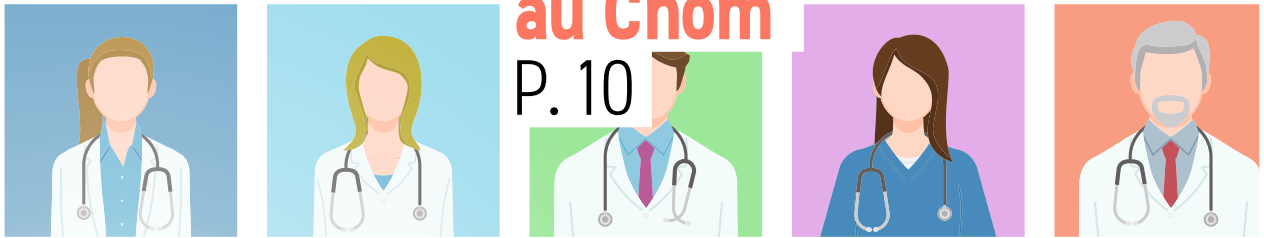
conseil-national.medecin.fr

Médecins

LE BULLETIN DE L'ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS • N° 98 - juillet-août 2025



Juin 2025 :
Un mois
d'élection
au Cnom
P. 10



LE POINT SUR

Quelle activité
pour les médecins
généralistes ?
P. 8





VU SUR LE WEB



NOTRE WEBZINE SUR LES MÉDICAMENTS

Pénuries, relocalisation de la production, innovations thérapeutiques, prix des traitements... L'accès aux médicaments est au cœur de nombreux débats. Ces questions touchent autant à l'approvisionnement qu'à des choix économiques et sociétaux majeurs. Le nouveau webzine de l'Ordre propose d'éclairer ces problématiques pour mieux comprendre leurs enjeux en santé publique.

[Découvrez ce numéro](#)



FORTES CHALEURS : DES OUTILS POUR LES MÉDECINS

Cette année, la quasi-totalité du territoire a connu des épisodes caniculaires précoces qui ont un impact en termes de morbidité et de mortalité attribuables à la chaleur. Certains publics (enfants, personnes âgées ou vulnérables) sont particulièrement à risque. Afin d'informer au mieux vos patients, Santé publique France vous propose des outils et supports d'information à remettre à ces derniers ou à afficher en salle d'attente.

[Consulter les ressources à disposition](#)



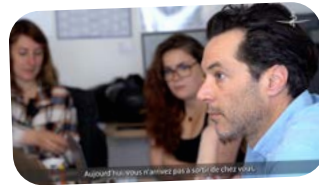
Les conseils santé pour éviter les noyades

1000 décès par noyade sont répertoriés environ chaque année en France. Elles sont la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans, mais concernent toutes les tranches d'âge. Une plaquette listant les conseils santé à connaître est à télécharger sur le site du ministère de la Santé.

[Télécharger la plaquette](#)



Nos derniers reportages vidéo



À Nantes, une équipe de psychiatrie pluridisciplinaire du CHU se déplace au domicile des adolescents et jeunes adultes en grande souffrance mentale. Créée en mars 2023, EquipaJe apporte une réponse rapide aux situations d'urgence

<https://www.youtube.com/watch?v=N2-qNGfFdUQ>

Le Conseil régional de l'Ordre des médecins de Nouvelle-Aquitaine tisse des liens étroits avec les facultés de Bordeaux, Poitiers et Limoges. Ce partenariat est destiné à moderniser l'image de l'institution et à guider les futurs médecins dans leur exercice.

<https://www.youtube.com/watch?v=hJTdViUjKkg>



RESTONS CONNECTÉS !



sur le web :
conseil-national.medecin.fr

sur X : @ordre_medecins

Nous écrire : Conseil national de l'Ordre des médecins
4, rue Léon-Jost/75855 cedex 17

Retrouvez le **bulletin**, le **webzine** et la **newsletter** de l'Ordre sur :

conseil-national.medecin.fr

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre des médecins sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au RGPD, les personnes concernées disposent de droits concernant leurs données, qu'elles peuvent exercer par courrier ou courriel.

Directeur de la publication : D^r Jean-François Delahaye – **Ordre des Médecins**, 4, rue Léon-Jost, 75 855 Paris Cedex 17. Tél. : 01 53 89 32 00 – **Rédactrice en chef :** D^r Catherine Quintoli-Centuri – **Rédactrice en chef adjointe :** D^r Lucie Jousse – **Coordination :** Isabelle Marinier – **Conception et réalisation :** – 30, rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002 Paris – **Responsable d'édition :** Eva Jednak – **Direction artistique :** David Corvaisier – **Maquette :** Morgane Salvaggio – **Secrétariat de rédaction :** Christine Ferreri – **Photos des élus :** Franck Beloncle – **Couverture :** Gettyimages – **Dépôt légal :** à parution – n° 16758 ISSN: 1967-2845. Tous les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.



Pr Stéphane Oustric

Président du Conseil national de l'Ordre des médecins

Le temps n'est plus aux constats. Il est à l'engagement, à l'action, à la responsabilité collective.

Élu par mes pairs, j'entame ce mandat à la présidence de l'Ordre des médecins avec une ambition claire : celle d'être au service de la profession, d'être en soutien, au contact, en compréhension avec les médecins de tous les exercices et de tous les statuts, au plus près de leur quotidien.

Mon mot d'ordre est affiché : **nous, Médecins.**

Je crois pleinement dans la force collective des médecins et de notre Ordre.

Nous resterons debout dans un système fragilisé. Nous qui faisons face, chaque jour, malgré des conditions d'exercice particulièrement difficiles et dégradées, avec exigence, humanité et engagement respectueux pour nos patients.

Défendre la place du médecin dans la société sera le fil rouge de l'action de mon équipe. Le médecin est, et doit rester, le pilier de la coordination des soins en ville comme en établissement, le garant de leur qualité et de leur sécurité. Le reléguer en marge, c'est nier son rôle fondamental et exposer les patients à des pertes de chances inacceptables.

Le médecin est au centre du village. Nous devons le défendre, sans compromis.

Pour cela, quatre axes majeurs sont au centre de notre engagement, avec une volonté forte de répondre aux enjeux sociétaux d'aujourd'hui : anticiper et construire l'exercice des médecins en 2040 et garantir l'accès aux soins en ville comme dans les établissements, définir un nouveau pacte social entre médecin et société, et agir avec une tolérance zéro envers toutes les formes de violences, être au rendez-vous de la prise en charge de la santé mentale et, enfin, devenir pleinement acteur de la santé environnementale.

Dans le même temps, nous allons poursuivre la modernisation de l'institution, engagée depuis trois ans. L'Ordre est en mouvement. Il doit continuer de l'être, au service des médecins, de la santé publique et des patients. Cela suppose, à mon sens, de s'appuyer plus fortement sur les conseils départementaux et régionaux, qui incarnent au quotidien la présence de l'Ordre dans les territoires. Je souhaite renforcer leurs moyens d'action.

Je vous propose une évolution responsable, respectueuse, lucide et ambitieuse, conforme à notre éthique et à notre serment médical.

Avec vous. Pour nous, médecins.

OBJECTIFS

La feuille de route du mandat 2025–2028

Au mois de juin 2025, le Conseil national a été renouvelé de moitié et le P^r Stéphane Oustric a été élu à la tête du Cnom, avec un tout nouveau Bureau. Voici les priorités de la nouvelle équipe pour les trois prochaines années.



Un Ordre fort, protecteur, uni

Dans un contexte marqué par les transformations profondes du système de santé, le P^r Stéphane Oustric, président de l'Ordre, affirme avec force sa volonté de rassembler et d'unir l'ensemble de l'institution ordinaire et des médecins de tous les exercices (hospitaliers, salariés et libéraux) et de tous les territoires (ultra-marins, insulaires et hexagonaux).

Cette unité est indispensable pour entretenir un dialogue fécond et constructif avec les partenaires sociaux, les acteurs institutionnels et politiques, l'ensemble des parties prenantes du soin et les associations de patients, dans l'intérêt de ces derniers et de la profession. Le Conseil national de l'Ordre

des médecins est par ailleurs très attaché au port de valeurs éthiques et déontologiques fortes au sein des institutions européennes et mondiales.

La volonté est affirmée d'un Ordre fort, protecteur, uni et toujours à l'écoute, lucide quant

aux nombreux défis éthiques, sociétaux et de réorganisation du système de santé à affronter. Un Ordre à la hauteur des enjeux multiples à venir.

+ D'INFOS
Consulter le communiqué de presse

Le P^r Stéphane Oustric, nouveau président du Cnom

Le P^r Stéphane Oustric a été élu président du Conseil national le 25 juin. Spécialiste en médecine générale, il exerce depuis 31 ans à Toulouse. Conseiller ordinal depuis 1998, il a présidé le conseil départemental de l'Ordre des médecins de Haute-Garonne pendant 7 ans et le conseil régional pendant 2 ans. Il est professeur des universités depuis 2009 à l'Université de Toulouse. Le P^r Oustric a notamment été élu à deux reprises délégué général aux Données de santé et au numérique du Cnom, en 2019 et en 2022, et était sur la même période rédacteur en chef des publications.



OBJECTIFS

Quatre axes de travail structurants

Au cours des trois années à venir, le Conseil national travaillera autour de quatre axes structurants qui guideront ses engagements. Chacune et chacun des quatre vice-présidentes et vice-présidents se sont vu confier une mission.

1. Anticiper et construire l'exercice médical de 2040

À quoi ressemblera l'exercice du médecin en 2040 ? La démographie des professionnels évolue, les modes d'exercice se transforment, les attentes des nouvelles générations s'affirment... Il faut dès aujourd'hui anticiper la place du médecin dans le système de santé en rappelant l'attachement de l'Ordre à l'accès aux soins et au parcours de soins coordonné par le médecin en tout point du territoire. L'Ordre agira pour accompagner les évolutions de l'exercice médical sans céder à la fragmentation des pratiques, en adaptant la formation initiale et continue, en modernisant notamment les outils de certification, et en veillant à la cohérence éthique de l'exercice médical.

réfèrent



D^R JEAN-MARCEL MOURGUES,
vice-président
du Cnom

2. Définir un nouveau pacte social et la place du médecin dans la société

Aujourd'hui, la figure du médecin est trop souvent prise pour cible : son autorité est mise en doute, sa sécurité personnelle compromise,

son rôle social progressivement dilué. La société ne peut exiger des médecins qu'ils assument des responsabilités aussi lourdes sans, en retour, leur assurer la protection et la reconnaissance requises. L'Ordre appliquera une tolérance zéro face aux violences, celles commises à l'égard des médecins, mais aussi celles commises par les médecins. Il continuera également d'agir dans une démarche participative et coconstruite notamment avec les associations de victimes et des patients.

réfèrente



D^R LUCIE JOUSSE,
vice-présidente
du Cnom

3. Être au rendez-vous de la santé mentale

Trop longtemps marginalisée, la santé mentale doit devenir un axe structurant des politiques de santé publique. La crise sanitaire a agi comme un révélateur : les pathologies ont explosé et les dispositifs existants peinent à répondre à la demande. Les patients ne sont pas les seuls touchés : les médecins font eux-mêmes face à l'épuisement, à l'isolement, à la perte de sens. L'Ordre a ici un rôle fondamental

à jouer, dans l'alerte, la prévention et l'accompagnement des patients ainsi que de ses pairs.

réfèrente



D^R SOPHIE DESMEDT-VELASTEGUI,
vice-présidente
du Cnom

4. Le médecin acteur de la santé environnementale

Comment expliquer la progression du cancer chez les plus jeunes, des pathologies chroniques en général ? Quels seront les effets du réchauffement climatique sur la santé ? Comment anticiper les effets néfastes de la pollution de l'air, de l'eau, des sols, des perturbateurs endocriniens ? Face à tous ces défis, le corps médical ne peut rester en retrait. Les médecins doivent être acteurs de la santé environnementale, participer à l'élaboration des politiques publiques dans ce domaine. Élaborer une parole médicale cohérente sur ces enjeux est une priorité.

réfèrent



D^R DIDIER SPINDLER,
vice-président
du Cnom

TEMPS FORTS

Les élus ordinaires réunis en assemblée générale

La première assemblée générale de la nouvelle mandature s'est tenue sous le signe de l'unité et de la cohésion.



Ce dernier a esquissé les fondements d'un nouveau cycle ordinal, structuré autour d'une exigence simple : préparer, dès aujourd'hui, la médecine de 2040 en renforçant la proximité avec les médecins dans chacun des territoires.

reconnaissance des praticiens à diplôme étranger, transformations de la certification et des services de permanence. Autant de sujets abordés dans une perspective prospective, au service d'une médecine qui soigne, qui protège et qui fait société, sur tous les territoires.

La présence du ministre

Yannick Neuder, ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins, a rejoint l'assemblée dans l'après-midi, signal fort d'un dialogue renouvelé entre l'Ordre et les pouvoirs publics. L'institution ordinale a réaffirmé sa posture : garante d'une éthique médicale partagée, partenaire lucide mais engagé, et force de proposition dans la conduite des politiques de santé.

De nombreux chantiers en cours

Les travaux de l'assemblée ont croisé l'urgence et le temps long. Urgence d'abord, avec l'examen des propositions de loi sur les soins palliatifs et l'aide à mourir. Temps long ensuite, avec une série d'interventions consacrées aux dynamiques structurelles qui redessinent les contours de l'exercice médical : démographie, interprofessionnalité,

Le 27 juin, l'assemblée générale des plus de 420 présidents, secrétaires généraux et trésoriers des conseils départementaux, régionaux et nationaux de l'Ordre des médecins s'est tenue à Paris, peu de temps après l'élection du P^r Stéphane Oustric à la présidence du Cnom.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Soumission chimique : pour une prise en charge médicale

Face à l'ampleur du phénomène de la soumission chimique, le Cnom réaffirme dans un communiqué la nécessité d'une prise en charge médicale des victimes.

En octobre, l'Ordre avait déjà formulé des propositions en faveur d'une prise en charge médicale des victimes. Cette démarche a conduit à une avancée législative significative : l'article 68 de la loi de financement de la Sécurité sociale permet, à titre expérimental et pour une durée

de trois ans, le remboursement par l'Assurance maladie des tests et analyses toxicologiques en cas de suspicion de soumission chimique, indépendamment de toute procédure judiciaire. Le Cnom rappelle aujourd'hui que ces analyses ne peuvent être prescrites que dans le cadre d'une consultation médicale

et estime que la proposition d'un protocole d'exception se passant de prescription médicale, censée garantir la permanence des soins ne permet pas d'assurer un cadre sécurisé pour les victimes potentielles.

+ D'INFOS

Lire notre communiqué de presse

VISITES

Les défis des associations médicales allemande et américaine

Le D^r Philippe Cathala, délégué général aux affaires européennes et internationales au Cnom, a participé aux assemblées annuelles des Ordres médicaux allemand puis américain en mai et juin derniers.

Allemagne : une démographie médicale préoccupante

À Berlin, l'Association Médicale Allemande (Bundesärztekammer, BÄK) a tenu son assemblée annuelle présidée par le D^r Klaus Reinhardt, en présence de la ministre de la santé. Plusieurs défis ont été évoqués : vieillissement du corps médical, bureaucratie excessive, pénurie de professionnels et difficultés de financement. Face à une démographie médicale préoccupante (23 % des médecins ont plus de 60 ans), la BÄK encourage le maintien en activité des seniors avec un temps de travail aménagé. Elle plaide également pour une réforme structurelle : création du statut de médecin traitant, limitation de l'influence des investisseurs extérieurs sur les centres de soins médicaux et poursuite de la réforme hospitalière. La BÄK a en outre renégocié les tarifs des

consultations privées et appelle à une dépénalisation effective de l'interruption volontaire de grossesse. Enfin, elle plaide pour une régulation stricte de l'intelligence artificielle (IA) en médecine, dans le respect de l'éthique et de la relation patient-médecin.

États-Unis : l'AMA entre innovation et vigilance démocratique

L'Association Médicale Américaine (AMA) a tenu son assemblée annuelle début juin à Chicago. Bien que son adhésion ne soit pas obligatoire pour exercer la médecine aux États-Unis, l'AMA rassemble près de 290 000 médecins et la plupart des sociétés savantes américaines. Lors de cette assemblée, l'ancien président, le D^r Bruce Scott, a passé la main à son successeur, le D^r Bobby Mukkamala. Dans son discours

inaugural, ce dernier a réaffirmé son engagement en faveur d'une médecine plus accessible et plus équitable.

L'AMA a par ailleurs alerté sur les risques d'un projet de loi qui menace l'accès aux soins des populations les plus vulnérables : en durcissant les conditions d'éligibilité à Medicaid et au CHIP (programme d'assurance santé pour les enfants de familles modestes), et en multipliant les obstacles administratifs. Une réflexion approfondie a également été engagée sur l'essor de l'IA dans la pratique médicale. Une étude indique que 66 % des médecins américains y ont aujourd'hui recours, contre 38 % en 2023, et que 70 % la considèrent comme une avancée. Si l'AMA reconnaît le potentiel de ces technologies, elle appelle à la mise en place d'organismes indépendants chargés de vérifier l'explicabilité des décisions médicales générées par l'IA, afin de garantir la confiance et l'appropriation de ces outils par les médecins. Enfin, l'AMA a demandé l'ouverture d'une commission d'enquête au Sénat américain à la suite du licenciement des 17 membres de la commission vaccinale, décidé par le secrétaire américain à la Santé et aux Services sociaux.



Le D^r Philippe Cathala, délégué général aux Affaires européennes et internationales au Cnom, et le D^r Bruce Scott, ancien président de l'Association Médicale Américaine, à l'assemblée générale de l'Association Médicale Allemande.

ENQUÊTE

Quelle activité pour les médecins généralistes ?

Texte : Eva Jednak

En collaboration avec le Collège de la médecine générale, le Cnom a lancé une enquête auprès des 135 000 médecins généralistes inscrits au Tableau de l'Ordre. Objectif : obtenir un panorama de leur activité.

le point de vue de l'Ordre



DR JEAN-MARCEL MOURGUES,
vice-président du Cnom

Cette enquête a mis en exergue plusieurs aspects et a démenti certains clichés. Par exemple, sur le sujet de la féminisation de la profession, nous pouvons constater dans les réponses que cela n'a pas d'impact sur la quantité de l'offre de soins : la différence de temps de travail entre les femmes et les hommes est minime. En revanche, le genre a un impact sur le type d'offre de soins : les femmes sont très nombreuses à proposer des actes dans le domaine de la santé de la femme alors que les hommes sont plus orientés sur des actes de type ostéoarticulaire. 72,6 % des femmes médecins déclarent réaliser des frottis, par exemple, contre seulement 32,5 % des hommes. Cela nous permet également de conclure que l'offre de soins ne peut se décomposer et se gérer en nombre de médecins généralistes car leurs types d'actes sont très variés.

En 2025, les médecins généralistes représentent 42,3 % de l'effectif des médecins en activité sur notre territoire. Depuis plusieurs années, leur profil et leur manière d'exercer la médecine évoluent. Afin de dresser un panorama actuel, représentatif de l'activité de la profession, le Cnom et le Collège de la médecine générale ont lancé une enquête auprès des 135 000 médecins généralistes inscrits au Tableau. Les questionnés étaient interrogés sur leur profil (âge, genre, actifs/rempla-

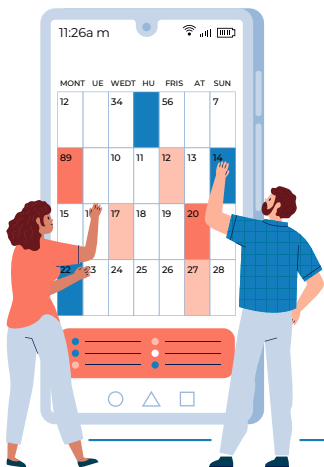
çants, taille de patientèle...), leur lieu d'exercice, leur activité de soin (types d'actes pratiqués, urgences, soins non programmés...) ainsi que des informations complémentaires (maîtrise de stage, enseignement, satisfaction vis-à-vis de l'exercice, changement de situation envisagé...). 13 874 médecins ont répondu.

Côté temps de travail, les généralistes déclarent travailler 8,2 demi-journées par semaine en moyenne. Les amplitudes horaires étant larges, même s'ils ne travaillent pas tous les jours, ils sont bien au-delà des 35 heures. Les jeunes générations travaillent un petit peu moins (8,1), mais leurs amplitudes horaires restent proches de celles des médecins plus âgés (8,9), ce qui vient démentir l'idée reçue selon laquelle les jeunes travaillent beaucoup moins que leurs aînés.

En matière de taille de patientèle, la plupart des répondants libéraux comptent entre 500 et 1500 patients. 63 % d'entre eux acceptent de nouveaux patients. 30 % des répondants se situent à moins de 20 minutes d'un centre hospitalier, et près de la moitié adhèrent à une CPTS.

Les médecins actifs en cabinet se déclarent majoritairement plutôt satisfaits de leur situation professionnelle. Près de 20 % envisagent cependant de changer de situation professionnelle à court terme, visant une modification de lieu et/ou de type d'activité, ou un arrêt total. Chez les remplaçants, la satisfaction est similaire, mais ils sont plus nombreux (43 %) à envisager de changer de situation professionnelle à court terme.

Résultats de l'enquête



Temps de travail - en demi-journées, par semaine

Femmes	8
Hommes	8,5
- de 40 ans	8,1
+ de 60 ans	8,9

Top 5 des activités réalisées par le plus grand nombre

Femmes

1. Frottis
2. ECG
3. Sutures cutanées
4. Pratique d'une langue étrangère
5. Pose implant contraceptif



Hommes

1. ECG
2. Sutures cutanées
3. Pratique d'une langue étrangère
4. Excision de panaris
5. Frottis

Carrière

19,6 %

disent envisager un changement de situation professionnelle à court terme, principalement pour changer de lieu et/ou de type d'activité.



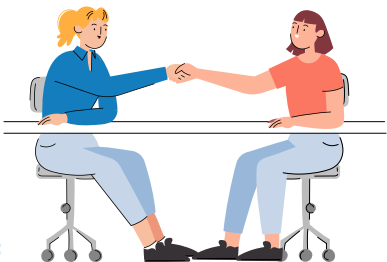
Remplaçants

Un remplaçant occasionnel travaille environ 60 % d'équivalent temps plein d'un médecin actif en cabinet.

Un remplaçant régulier travaille environ 80 % d'équivalent temps plein par rapport à un médecin actif en cabinet et en exercice régulier.

9 456 remplaçants actuellement en exercice en France.

Cela correspond à 6 871 équivalents temps plein de médecins actifs.



JUIN 2025

Les élections du Cnom



Le mois de juin a vu le renouvellement de la moitié des conseillers nationaux. Le Conseil national est constitué de 58 membres élus par les membres titulaires des conseils départementaux, auxquels s'ajoutent un membre désigné par l'Académie de médecine et un conseiller nommé par le garde des Sceaux. Comme les conseils départementaux et régionaux de l'Ordre, le Conseil national est paritaire.

L'élection du nouveau Bureau du Cnom s'est tenue une semaine plus tard. À cette occasion, le **D^r Stéphane Oustric**, médecin généraliste à Toulouse, a été élu président du Cnom. Il succède au **D^r François Arnault**.

12
des 58
conseillers
nationaux
élus
le sont pour
la première fois.

Le renouvellement par moitié du Conseil national de l'Ordre des médecins - élection du 19 juin 2025

Nouvelle-Aquitaine

D^r Philippe DOMBLIDES
D^r Valérie LACROIX

Île-de-France

D^r Lucie JOUSSE
D^r Patrick THERON
D^r Jean-Jacques
AVRANE
D^r Claire SIRET
D^r Dominique DREUX
D^r Sydney SEBBAN
D^r Nathalie CACOUB-
OBADIA
D^r Sandrine DURANTON

Provence-Alpes-Côte d'Azur

D^r Sophia BENSEDRINE
D^r Bruno MELLET
D^r Isabelle GUEROULT
P^r Philippe PAQUIS

Pays de la Loire

D^r Éric BOUDAUD
D^r Elisabeth MAICHE

Hauts-de-France

D^r Catherine
COCQUERELLE
D^r Damien LECUYER

La Réunion-Mayotte

D^r Anne-Marie
DE MONTERA
D^r Frédéric VASSAS

Bourgogne-Franche- Comté

D^r Didier HONNART
D^r Frédérique NASSOY-
STEHLIN

Auvergne-Rhône- Alpes

D^r Didier LEGEAIS
D^r Leila OURACI

D^r Elisabeth GORMAND
D^r René-Pierre
LABARRIERE

Corse

D^r Jeanne Dominique
MARTELLI LUCIANI
D^r Jean CANARELLI

Le bureau du Cnom



**D^R STÉPHANE
OUSTRIC**
Président



**D^R JEAN-FRANÇOIS
DELAHAYE**
Secrétaire général



**D^R FRANÇOISE
LE MAGADOUX**
Trésorière



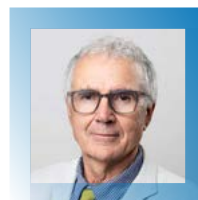
**D^R SOPHIE
DESMEDT-
VELASTEGUI**
Vice-présidente



**D^R LUCIE
JOUSSE**
Vice-présidente



**D^R JEAN-MARCEL
MOURGUES**
Vice-président



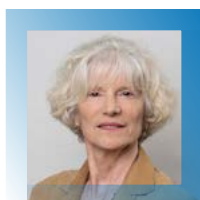
**D^R DIDIER
SPINDLER**
Vice-président



**D^R CHRISTINE
LOUIS-VAHDAT**
Présidente de
la section Éthique
et déontologie



**D^R RENÉ-PIERRE
LABARRIERE**
Président de
la section Exercice
professionnel



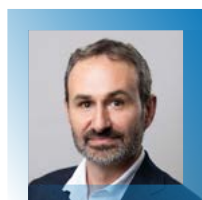
**D^R ÉLISABETH
GORMAND**
Présidente de
la section Formation
et compétences
médicales



**D^R HÉLÈNE
HARMAND-
ICHER**
Présidente
de la section Santé
publique



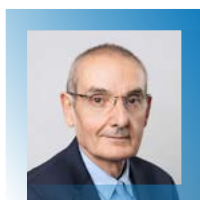
**D^R CATHERINE
QUINTOLI-
CENTURI**
Délégue générale
aux Relations
internes



**D^R PHILIPPE
CATHALA**
Délégué général
aux Affaires
européennes
et internationales



**D^R JEAN
CANARELLI**
Délégué général
aux Données
de santé
et au Numérique



**D^R PHILIPPE
DOMBLIDES**
Secrétaire
général adjoint



**D^R CHRISTOPHE
TAFANI**
Secrétaire
général adjoint

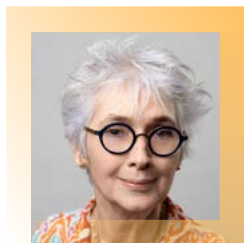


**D^R PATRICK
THERON**
Secrétaire général
adjoint

Le trombinoscope du Cnom



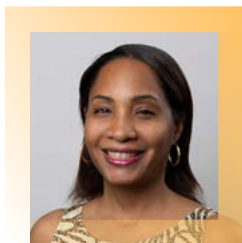
Antilles-Guyane



**D^R CATHERINE
BILLOT-BOULANGER**
chirurgie générale



D^R SONNY GENE
médecine générale



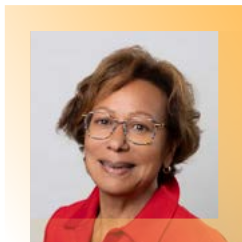
D^R CLARISSE JOACHIM
santé publique
et médecine sociale



D^R LUCIEN LIN
endocrinologie diabète
et maladies métaboliques



D^R FELIX NGOMBA
médecine générale



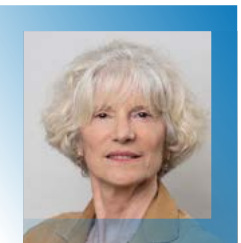
D^R YVANE PREVOT
médecine générale



Auvergne-Rhône-Alpes



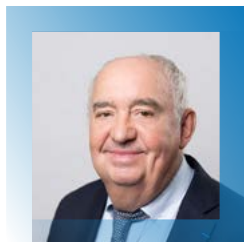
**D^R MARIE-PIERRE
GLAVIANO-CECCALDI**
médecine générale



D^R ELISABETH GORMAND
diagnostic et imagerie
médicale



**D^R JEAN-FRANÇOIS
JANOWIAK**
médecine générale



**D^R RENE-PIERRE
LABARRIERE**
médecine générale



D^R DIDIER LEGEAIS
chirurgie urologique



D^R LEILA OURACI
médecine générale



Bourgogne-Franche-Comté



DR DIDIER HONNART
anesthésie réanimation



**DR FRÉDÉRIQUE
NASOY-STEHLIN**
médecine et santé
au travail



Bretagne

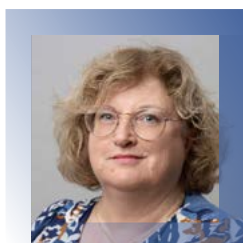


**DR JEAN-FRANÇOIS
DELAHAYE**
chirurgie plastique,
esthétique
et reconstructrice

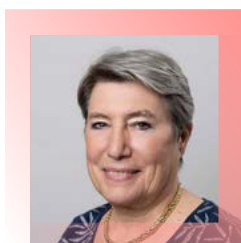
Bretagne



Centre-Val de Loire



**DR FRANÇOISE
LE MAGADOUX**
médecine générale



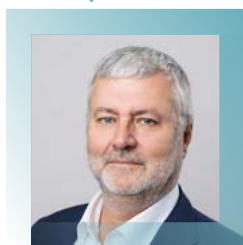
DR ODILE CONTY
médecine générale



**DR CHRISTOPHE
TAFANI**
diagnostic et imagerie
médicale



Corse



DR JEAN CANARELLI
biologie médicale



**DR JEANNE DOMINIQUE
MARTELLI LUCIANI**
gynécologie médicale
et obstétrique



Grand Est



**DR KARINE
BALAND-PELTRE**
médecine générale

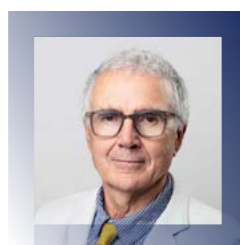
Grand Est



DR GILLES MUNIER
médecine générale



**DR VÉRONIQUE
SALMON-EHR**
dermatologie
et vénéréologie



DR DIDIER SPINDLER
médecine générale

 Hauts-de-France



**DR CATHERINE
COCQUERELLE**
médecine générale



**DR SOPHIE DESMEDT-
VELASTEGUI**
médecine générale



DR DAMIEN LECUYER
médecine générale

Hauts-de-France



**DR JEAN-PHILIPPE
PLATEL**
médecine générale

 Île-de-France



**DR JEAN-
JACQUES AVRANE**
médecine générale



**DR CHLOÉ
BERTOLUS**
chirurgie
maxillofaciale
et stomatologie

Île-de-France



**DR NATHALIE
CACOUB-OBADIA**
médecine générale



**DR DOMINIQUE
DREUX**
médecine générale



DR SANDRINE DURANTON
médecine générale

Île-de-France



**DR JEAN LUC
FONTENOY**
médecine générale



DR LUCIE JOUSSE
médecine générale



**DR CHRISTINE
LOUIS-VAHDAT**
gynécologie médicale
et obstétrique

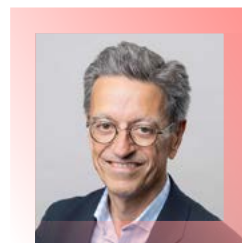
Île-de-France



D^R FRÉDÉRIC PRUDHOMME
gastroentérologie
et hépatologie



D^R CLAIRE SIRET
médecine générale

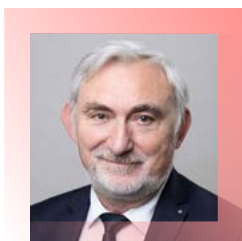


D^R SYDNEY SEBBAN
pédiatrie

Île-de-France



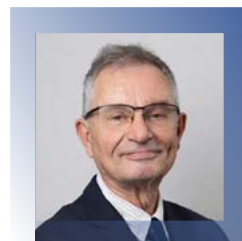
La Réunion-Mayotte



D^R PATRICK THERON
médecine générale



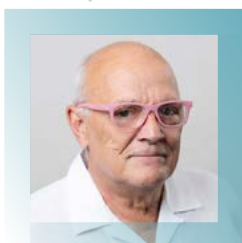
**D^R ANNE-MARIE
DE MONTERA**
médecine générale



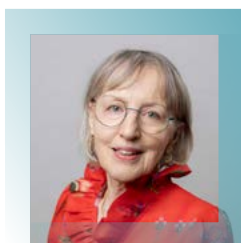
D^R FREDERIC VASSAS
stomatologie



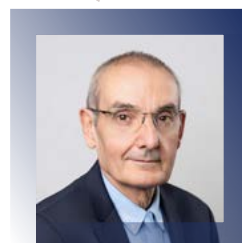
Normandie



**D^R JEAN-BERNARD
DEMOTTROND**
médecine générale



**D^R MARIE-JOSEPHE
ROGERIE**
dermatologie et
vénérologie

Nouvelle-
Aquitaine

**D^R PHILIPPE
DOMBLIDES**
pneumologie

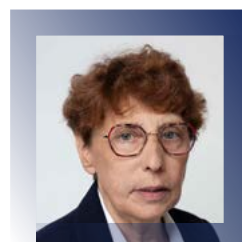
Nouvelle-Aquitaine



D^R VALÉRIE LACROIX
médecine générale



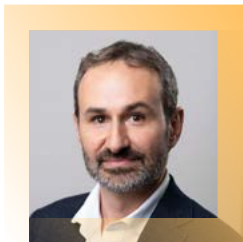
**D^R JEAN-MARCEL
MOURGUES**
médecine générale



**D^R ANNE-MARIE
TRARIEUX**
psychiatrie



Occitanie



DR PHILIPPE CATHALA
médecine légale et expertises médicales



DR CATHERINE GUINTOLI-CENTURI
médecine générale



DR HÉLÈNE HARMAND-ICHER
médecine générale

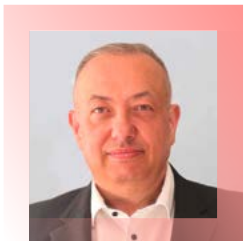
Occitanie



Pays de la Loire



DR STÉPHANE OUSTRIC
médecine générale



DR ÉRIC BOUDAUD
médecine générale



DR ELISABETH MAICHE
médecine générale



Provence-Alpes-Côte d'Azur



DR SOPHIA BENSEDRIINE
médecine vasculaire



DR ISABELLE GUEROULT
médecine générale



DR BRUNO MELLET
stomatologie

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Académie de médecine

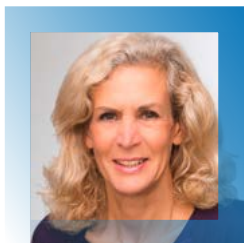
Conseiller d'État



DR PHILIPPE PAQUIS
neurochirurgie



DR MARTINE BAGOT
dermatologie et vénéréologie



MME HÉLÈNE VESTUR

CAHIER Mon exercice

18-19 DÉMARCHE

Jeunes médecins : module d'inscription en ligne

20-21 DÉCRYPTAGE

Recommandations vaccinales 2025

22 RAPPORT

Rapport d'évaluation de la commission Relations médecin-industrie

23 RAPPORT

Quel rôle pour le patient partenaire ?

24-25 ÉLECTIONS

Appel à candidatures pour la chambre disciplinaire et résultats

UNE STRATÉGIE NATIONALE SUR L'IA ET LES DONNÉES DE SANTÉ

Le 1^{er} juillet, le ministère de la Santé a présenté sa stratégie nationale 2025-2028 sur l'intelligence artificielle et les données de santé. Elle se décline en deux volets. Le premier, mis en œuvre dès maintenant, concerne l'exploitation du patrimoine national des données de santé. Le second porte sur l'intégration progressive et encadrée de l'IA dans le système de santé. Il est porté à la consultation jusqu'au 22 septembre. Objectif affiché : permettre un déploiement structuré, éthique, responsable et sécurisé de l'IA dans le système de santé français afin de renforcer la qualité des soins, soutenir les professionnels, optimiser les organisations et améliorer l'efficacité globale du système.

+ D'INFOS Pour participer à la consultation
Pour consulter la stratégie nationale

PARU AU JO

LOI N° 2025-580
DU 27 JUIN 2025 visant à améliorer l'accès aux soins par la territorialisation et la formation

ARRÊTÉ DU 27 JUIN 2025
portant ouverture des épreuves de vérification des connaissances mentionnées aux articles L. 4111-2-I et L. 4221-12 du code de la santé publique (Padhue)

DÉCRET N° 2025-559
DU 21 JUIN 2025
relatif aux modalités de mise en œuvre de l'expérimentation visant à mettre en place un parcours de prise en charge de la dépression post-partum

S'INSCRIRE FACILEMENT EN LIGNE AU TABLEAU DE L'ORDRE

Le Cnom met à la disposition des étudiants de 3^e cycle un nouveau service en ligne pour faciliter leur démarche d'inscription au Tableau de l'Ordre.

L'inscription à l'Ordre, obligatoire pour exercer la profession en France, peut prendre plusieurs semaines. Pour faciliter cette démarche, un nouveau service en ligne 100 % sécurisé est mis à la disposition des étudiantes et des étudiants de dernière année de médecine qui terminent leur cursus en France. Ce service leur permet d'anticiper leur demande d'inscription et d'exercer au plus tôt dès la fin de leurs études.

Voici les différentes étapes. Tout au long du processus, l'avancement de la demande peut être suivie sur monespace.medecin.fr.

ÉTAPE N° 1 – J'ANTICIPE

Dès le début du dernier semestre précédant l'obtention de mon Diplôme d'études spécialisés (D.E.S) et/ou de mon Diplôme de docteur en médecine (D.E.D.M), si je n'ai pas été nommé docteur junior du fait de ma spécialité, j'anticipe mon inscription.

ÉTAPE N° 2 – JE ME CONNECTE

Je me connecte à mon compte utilisateur sécurisé sur monespace.medecin.fr qui me permet d'accéder à l'ensemble des services en ligne disponibles.

ÉTAPE N° 3 – J'IDENTIFIE MON CDOM

J'identifie le Conseil départemental de l'Ordre auprès duquel je souhaite m'inscrire, en cohérence avec mon projet professionnel.

ÉTAPE N° 4 – JE TÉLÉCHARGE MES DOCUMENTS

Je me munis des documents administratifs requis préalablement scannés afin de les télécharger (au format PDF, JPG ou PNG). Je transmettrai mes diplômes dès leur réception.



D^r PATRICK THÉRON,
secrétaire général adjoint du Cnom

ÉTAPE N° 5 – J'INITIE MA DEMANDE

Je prévois une vingtaine de minutes afin d'initier ma demande en ligne. Il est préférable de le faire depuis un ordinateur.

ÉTAPE N° 6 – MA DEMANDE EST TRANSMISE

Ma demande est maintenant transmise au Conseil départemental. Je reçois un message me le confirmant.

ÉTAPE N° 7 – MA DEMANDE EST INSTRUITE

Ma demande est instruite par le Conseil départemental. Des documents complémentaires peuvent m'être demandés. Le délai légal d'instruction est de 3 à 5 mois.

ÉTAPE N° 8 – JE RENCONTRE UN CONSEILLER POUR UN ENTRETIEN CONFRATERNEL

Je rencontre un conseiller rapporteur au sein du Conseil départemental pour un entretien confraternel au sujet de mon parcours, de mon projet professionnel, et de l'aide que pourra m'apporter le Conseil départemental.

ÉTAPE N° 9 – SÉANCE PLÉNIÈRE DU CDOM

C'est la séance plénière du Conseil départemental : mon dossier est présenté aux membres du Conseil en vue de l'inscription.

ÉTAPE N° 10 – JE REÇOIS MON ATTESTATION D'INSCRIPTION

La décision du Conseil départemental m'est notifiée. Je reçois mon attestation d'inscription par messagerie ou par courrier, dès lors que le Conseil a reçu et authentifié mes attestations de réussite, voire mes diplômes s'ils sont déjà disponibles.

EN CAS DE REFUS

En cas de refus d'inscription, je peux formuler un appel devant la Formation restreinte du Conseil régional de l'Ordre des médecins dans un délai d'un mois à compter de la notification.

+ D'INFOS

- Pour consulter le déroulé de la procédure sur le site du Cnom
- Pour télécharger le flyer

Vous terminez bientôt votre cursus de médecine en France ?

Anticipez votre demande d'inscription auprès de l'Ordre :

- dès le début de votre dernier semestre
- directement sur www.conseil-national.medecin.fr

L'INSCRIPTION À L'ORDRE, OBLIGATOIRE POUR EXERCER VOTRE PROFESSION, PEUT PRENDRE PLUSIEURS SEMAINES.

Effectuez donc votre demande en ligne au plus tôt !

Vos démarches en ligne simples et rapides en 3 étapes :

1 Demandez votre inscription auprès du Conseil de l'Ordre du département dans lequel vous souhaitez exercer afin qu'il instruisse votre demande, en vous connectant sur : monespace.medecin.fr

Pour votre demande d'inscription c'est ICI !



2 Scannez vos pièces administratives pour les déposer au plus tôt dans votre dossier d'inscription (en format pdf, jpg ou png).

3 N'oubliez pas de transmettre vos diplômes manquants dès leur obtention.

Et après ?

Les étapes de votre demande d'inscription

- 1 Elle sera instruite par le conseil départemental choisi.**
Des documents complémentaires pourraient vous être demandés.
- 2 Vous effectuerez un entretien confraternel avec un Conseiller Ordinal.**
Vous aborderez ensemble votre parcours, votre projet professionnel et l'aide que le conseil pourra vous fournir.
- 3 Votre dossier sera présenté aux membres du conseil en vue de l'inscription.**
- 4 La décision du conseil départemental vous sera notifiée.**
Vous recevrez votre attestation d'inscription par messagerie ou par courrier.

> Vous pourrez suivre l'avancement de votre demande sur monespace.medecin.fr

Plus vous l'anticipez, plus votre démarche sera facilitée !

Qui contacter ?

Votre conseil départemental est à votre écoute pour vous accompagner dans votre démarche.



RECOMMANDATIONS VACCINALES : LES NOUVEAUTÉS 2025

Le calendrier vaccinal a été mis à jour par le ministère de la Santé pour l'année 2025.

Les principales nouveautés

MÉNINGOCOQUE

- Depuis le 1^{er} janvier 2025, la vaccination de tous les nourrissons contre le méningocoque B est désormais obligatoire, avec une première dose à l'âge de 3 mois, une deuxième dose à 5 mois et une dose de rappel à 12 mois.
- En remplacement de la vaccination contre le méningocoque C, la vaccination tétravalente ACWY est également obligatoire chez tous les nourrissons depuis le 1^{er} janvier 2025. Elle s'effectue selon un schéma vaccinal à deux doses : une dose à l'âge de 6 mois suivie d'une dose de rappel à l'âge de 12 mois. La vaccination contre les méningocoques ACWY est également recommandée à tous les adolescents entre 11 et 14 ans, quelle que soit leur vaccination antérieure.
- Dans le cadre du rattrapage vaccinal, cette vaccination contre les méningocoques ACWY est également recommandée entre 15 et 24 ans révolus. La vaccination contre le méningocoque B peut également être proposée aux personnes âgées de 15 à 24 ans révolus.

VRS (VIRUS RESPIRATOIRE SYNCYTIAL)

- Afin de protéger les nouveau-nés et les nourrissons avant leurs 6 mois, la vaccination contre le VRS est recommandée aux femmes enceintes, avec une dose entre la 32^e et la 36^e semaine d'aménorrhée, en amont de la période épidémique du VRS et jusqu'à la fin de cette période.
- Recommandation vaccinale pour l'ensemble des personnes de 75 ans et plus et pour celles âgées de 65 ans et plus, présentant des pathologies cardiaques ou respiratoires chroniques.

ZONA

- Recommandation vaccinale désormais étendue à l'ensemble des personnes de 65 ans et plus sans limite d'âge.

PNEUMOCOQUE

- Élargissement de la recommandation vaccinale à l'ensemble des personnes de 65 ans et plus, avec ou sans facteurs de risque.

COQUELUCHE

- Dans un contexte de recrudescence marquée de la coqueluche en France depuis le début de l'année 2024, avec un nombre de décès particulièrement élevé chez les nouveau-nés et les nourrissons, les recommandations faites par la Haute Autorité de santé (HAS) en juillet 2024 restent en vigueur en 2025 :
 - Un rappel est recommandé aux les adultes âgés de plus de 25 ans dans l'entourage du nouveau-né si la mère n'a pas été vaccinée pendant la grossesse, ou si elle a accouché moins d'un mois après la vaccination : ils recevront une dose de rappel de vaccin dTcaPolio si leur dernière vaccination coquelucheuse remonte à 5 ans ou plus.
 - La vaccination contre la coqueluche est recommandée pour les professionnels ayant une injection d'antitoxine de plus de 5 ans dans le cas d'une urgence sanitaire (contexte épidémique et un risque de grands rassemblements favorisant une grande circulation de la coqueluche).

ROUGEOLE, OREILLONS, RUBÉOLE

- Un rattrapage est recommandé pour les personnes nées après 1980 n'ayant reçu aucune dose ou une seule dose de vaccin trivalent ROR. Les personnes nées depuis 1980 et ayant reçu leur première dose de vaccin contre la rougeole avant l'âge de 12 mois doivent recevoir une troisième dose de vaccin trivalent.

MPOX

- Dans le cadre de la campagne de vaccination réactive mise en œuvre depuis 2022, et dans un contexte d'alerte sanitaire, la stratégie vaccinale contre le Mpx sur le territoire national a été actualisée en août 2024 et les recommandations sont maintenues durant toute l'année 2025 :
 - Une stratégie de vaccination réactive autour des cas identifiés d'infection à Mpx chez les personnes contacts à risque et chez les personnes immunodéprimées ayant un contact étroit avec une personne contact à risque.
 - Une campagne de vaccination préventive, en pré-exposition, des personnes à haut risque d'exposition.

DENGUE

- La vaccination contre la dengue par le vaccin Qdenga est recommandée aux Antilles, en Guyane, à Mayotte et à La Réunion :

2025 Calendrier simplifié des vaccinations

Âge approprié	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	65 ans et +
BCG														
DTP et Coqueluche													Tous les 20 ans	Tous les 10 ans
Hib														
Hépatite B														
Pneumocoque														
ROR														
Méningocoques ACWY														
Méningocoque B														
Rotavirus														
HPV														
Grippe														Tous les ans
Covid-19														Tous les ans
Zona														
VRS														75 ans et +

- Chez les enfants et adolescents âgés de 6 à 16 ans, résidant dans ces territoires, avec antécédent documenté de dengue.
- Chez les personnes âgées de 17 à 60 ans présentant des comorbidités (drépanocytose, hypertension artérielle compliquée, diabète, obésité, insuffisance rénale, affections cardiopulmonaires chroniques, autres hémoglobinopathies, thrombocytopathies), avec ou sans antécédent de dengue, résidant dans ces territoires, en raison du risque de décompensation de ces comorbidités par la dengue.

CHIKUNGUNYA

• Face à l'épidémie de chikungunya à La Réunion, une campagne de vaccination a été initiée en avril 2025. Conformément à l'avis de la HAS du 25 avril 2025, les autorités sanitaires retirent de la cible vaccinale, sans délai, les personnes de 65 ans et plus présentant ou non des comorbidités. Dans ce contexte, les voyageurs de 65 ans et plus ne doivent pas non plus se faire vacciner avec le vaccin IXCHIQ. La vaccination reste ouverte pour les personnes âgées de 18 à 64 ans présentant des comorbidités.

+ D'INFOS

Toutes les recommandations et le calendrier détaillé

Les recommandations sanitaires aux voyageurs

Les recommandations vaccinales liées à des voyages, utiles pour les médecins sollicités par leurs patients ayant prévu de voyager à l'étranger, font l'objet d'un

avis spécifique du Haut Conseil de la santé publique et ne sont pas incluses dans le calendrier vaccinal. Elles font l'objet d'un document à part. Pour chaque destination, sont précisés les vaccins obligatoires ou recommandés ainsi que les éventuelles épidémies en cours. Des conseils généraux sont également inclus.

+ D'INFOS

Pour consulter les recommandations sanitaires aux voyageurs

HPV : un rattrapage vaccinal jusqu'à 26 ans

Dans un avis publié au mois de mai 2025, la HAS recommande l'élargissement du rattrapage de la vaccination contre le papillomavirus (HPV) par le vaccin Gardasil 9 aux jeunes hommes et aux jeunes femmes, indépendamment de leur orientation sexuelle, jusqu'à l'âge de 26 ans révolus. Cela concerne les patients n'ayant pas été vaccinés à l'adolescence. La HAS rappelle que la priorité reste la vaccination des adolescents de 11 à 14 ans.

+ D'INFOS

L'avis de la HAS

L'ORGANISATION DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION HPV-MÉNINGOCOQUES AU COLLÈGE DÉTAILLÉE DANS UNE INSTRUCTION.

+ D'INFOS

L'instruction interministérielle

RELATIONS MÉDECINS- INDUSTRIE : LE RAPPORT D'ÉVALUATION 2023-2024

La commission Relations médecins-industrie du Cnom, chargée d'examiner les avantages octroyés aux médecins par les industriels du médicament et du dispositif médical pour éviter les conflits d'intérêts, publie son rapport d'évaluation pour la période 2023-2024.

Chargé d'une mission de service public en lien avec le dispositif «Encadrement des avantages», le Cnom contrôle les avantages procurés à des médecins par les entreprises du médicament et celles du dispositif médical (hospitalité offerte à des médecins à l'occasion de leur participation à une manifestation, rémunération en contrepartie de prestations réalisées par un médecin). C'est le rôle de la commission Relations médecins-industrie, composée de 9 membres et d'un président.

Après quatre années de mise en application du dispositif «Encadrement des avantages», la commission publie son deuxième bilan. Le premier, relatif à la période 2020-2022, avait été publié en mars 2023. Publier un rapport tous les deux ans est une obligation légale imposée aux autorités en charge de l'application du dispositif.

Les limites du dispositif

«Encadrement des avantages»

Le rapport actuel rapporte que les insuffisances relevées il y a deux ans persistent : manque d'homogénéité du formulaire d'autorisation de la hiérarchie hospitalière et/ou universitaire du cumul d'activités accessoires, conventions trop peu détaillées nécessitant un complément d'information, délais réglementaires insuffisants ou encore manque de clarté quant au financement des actions de formation professionnelle.

Le rapport soulève également plusieurs problématiques, notamment celle de plus en plus présente des médecins influenceurs : le nombre de contrats établis entre ces derniers et les industriels est en constante



D^R JEAN-FRANÇOIS DELAHAYE, secrétaire général du Cnom, ancien président de la commission Relations médecins-industrie

évolution depuis deux ans. Le rapport détaille les éléments à faire figurer sur les conventions afin de pouvoir apprécier si l'opération envisagée est compatible ou non avec les obligations déontologiques du médecin. L'ordonnance n° 2024-978 du 6 novembre 2024 modifiant la loi n° 2023-451 du 9 juin 2023 visant à encadrer l'influence commerciale et à lutter contre les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux est venue renforcer la réglementation à ce sujet.

Le rapport conclut en rappelant l'importance du dispositif «Encadrement des avantages». Cependant, il note que la simplification de la législation en vigueur permettrait une meilleure compréhension de ce dispositif et renforcerait la confiance du public vis-à-vis des professionnels de santé.

Développement d'une IA

L'application Idahe, en service depuis plus de 13 ans et dont la dernière version remonte à 2020, permet la télétransmission, l'analyse et le suivi des dossiers, tout en assurant la traçabilité des échanges. Toutefois, malgré ses évolutions régulières, l'outil montre des limites face à l'augmentation du volume de dossiers et aux exigences du rapport d'évaluation. Pour l'optimiser et le mettre en conformité, une refonte est en cours, incluant l'intégration d'une solution utilisant l'intelligence artificielle. L'IA permettra notamment d'identifier plus efficacement les dossiers sensibles, d'accélérer le traitement des conventions et d'améliorer la supervision des missions soumises à autorisation. Cette solution devrait être opérationnelle courant 2025.

+ D'INFOS Le rapport d'évaluation 2023-2024 de la commission Relations médecins-industrie

NOMBRE DE DOSSIERS SOUMIS À AUTORISATION

En 2023 : **15 034**

En 2024 : **16 898**

NOMBRE DE DOSSIERS SOUMIS À RECOMMANDATION

En 2023 : **63 484**

En 2024 : **64 141**

QUEL RÔLE POUR LE PATIENT PARTENAIRE ?

Le patient partenaire est un acteur de plus en plus reconnu dans le système de santé. Son rôle, désormais indéniable, mérite d'être mieux compris par les médecins. C'est dans cette perspective que la Commission des relations avec les associations de patients et d'usagers du Cnom a élaboré un « Cadre d'intervention du patient partenaire dans le soin ».



DR CHRISTOPHE TAFANI,
secrétaire général adjoint,
ancien président
de la Corap au Cnom

En raison de son vécu personnel avec une maladie, qu'elle soit chronique ou en rémission, le patient partenaire acquiert des connaissances fines aussi bien sur sa pathologie que sur les répercussions sur son quotidien : traitements, parcours de soins, remboursements et restes à charge... Cette expérience et ces connaissances, qui fondent la légitimité des patients partenaires, peuvent bénéficier à d'autres : professionnels, patients ou décideurs.

Les patients partenaires interviennent aujourd'hui dans quatre grands champs : l'enseignement, l'éducation thérapeutique du patient, la recherche et le soin, en tant que lien entre le patient et l'équipe soignante. Les patients partenaires ne revendiquent pas d'être soignants mais bien d'être intégrés au sein d'une équipe. Pourtant, malgré une présence croissante sur le terrain, cette fonction reste insuffisamment connue des médecins. C'est ce constat qui a



conduit la Commission des relations avec les associations de patients et d'usagers (Corap) du Cnom à approfondir sa connaissance de cet acteur.

Les travaux menés par la Corap ont débuté par une série de rencontres avec des universitaires, créateurs de formations de patients partenaires, des associations de patients faisant intervenir des patients partenaires, et des patients partenaires.

Plusieurs constats ont émané de ces entretiens, qui révèlent une grande hétérogénéité :

- des formations existantes ;
- du recrutement des patients partenaires ;

- de mise en œuvre sur le terrain (entre territoires notamment) ;
- des cadres d'intervention des patients partenaires (bénévolat versus professionnalisation, hôpital versus soins de ville).

L'objectif majeur de ce rapport est donc de faire connaître le patient partenaire aux médecins et de définir son cadre d'intervention. Cela constitue la base d'un travail que souhaite engager le Conseil national sur la construction en commun du statut du patient partenaire, qui doit être le fruit d'un travail de l'ensemble des parties prenantes.

+ D'INFOS

Consulter le rapport

Appel à candidatures pour l'élection de la chambre disciplinaire nationale de l'Ordre des médecins

Les membres du Conseil national de l'Ordre des médecins se réuniront **le jeudi 25 septembre 2025** à 17 h au 4, rue Léon-Jost – 75017 PARIS, pour le renouvellement des membres de la chambre disciplinaire nationale.

Il y aura lieu d'élire :

• **6 membres titulaires et 6 membres suppléants pour le collège interne** de la chambre disciplinaire nationale.

Les membres sortants de ce collège sont :

Titulaires : Docteur BALAND-PELTRE, Docteur DREUX, Docteur ESCOBEDO, Docteur MAICHE, Docteur OURACI et Docteur ROSSANT-LUMBROSO.
Suppléants : Docteur JOLY, Docteur LACROIX, Docteur GUINTOLI-CENTURI, Docteur BENSEDRINE et Professeur BAGOT.

• **3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour le collège externe** de la chambre disciplinaire nationale.

Les membres sortants de ce collège sont :

Titulaires : Docteur LEOPOLDI, Docteur PARRENIN et Docteur WILMET.
Suppléants : Docteur DESEUR, Docteur MASSON et Docteur GRAVIE.

ÉLIGIBILITÉ

Sont éligibles, sous réserve des dispositions des articles L. 4124-6 du code de la santé publique (CSP), L. 145-2 et L. 145-2-1 du code de la Sécurité sociale, les médecins :

- inscrits à un tableau de l'Ordre ;
- âgés de moins de 71 ans à la date de clôture de réception des déclarations de candidature (article L. 4125-8 du CSP) ;
- de nationalité française (article L. 4122-3 du CSP),
- à jour de leurs cotisations ordinaires (article R. 4125-3 du CSP) au moment de la clôture du dépôt des candidatures.

Sont éligibles au collège interne, les membres élus du Conseil national.

Sont éligibles au collège externe, les membres d'un conseil départemental, régional, interrégional ou anciens membres d'un conseil de l'Ordre (départemental, régional, interrégional ou national).

Les fonctions d'assesseur à la chambre disciplinaire nationale sont incompatibles avec les mêmes fonctions à la chambre disciplinaire de première instance (article L. 4122-3 du CSP).

Les fonctions de président et de secrétaire général d'un conseil sont incompatibles avec la fonction d'assesseur à la chambre disciplinaire nationale (article L. 4122-3 du CSP).

Les membres titulaires et suppléants sortants sont rééligibles (article R. 4125-5 du CSP).

Un membre suppléant du collège externe qui n'est pas en fin de mandat peut

présenter sa candidature pour le collège externe sans devoir préalablement démissionner (article R. 4125-5 du CSP).

Ne sont pas éligibles, conformément aux articles L. 4124-6 du CSP, L. 145-2 et L. 145-2-1 du code de la Sécurité sociale :

- Pendant trois années, les médecins qui ont fait l'objet d'une sanction définitive et non amnistiée d'avertissement ou de blâme prononcée par la juridiction disciplinaire ou la section des assurances sociales.
- À titre définitif, les médecins qui ont fait l'objet d'une sanction définitive et non amnistiée d'interdiction d'exercer, avec ou sans sursis, ou de radiation du tableau de l'Ordre prononcée par la juridiction disciplinaire. Il en est de même des médecins qui ont fait l'objet d'une sanction définitive et non amnistiée d'interdiction du droit de donner des soins aux assurés sociaux, avec ou sans sursis, ou en cas d'abus d'honoraires, de remboursement du trop-perçu à l'assuré ou de reversement du trop-remboursé à la caisse, prononcée par la section des assurances sociales.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Les candidats se font connaître par lettre **recommandée avec demande d'avis de réception** adressée au président du Conseil national (4, rue Léon-Jost – 75855 PARIS Cedex 17).

La candidature peut également être déposée au siège du Conseil national. Il en sera donné un récépissé.

Les candidatures doivent impérativement **PARVENIR** au siège du Conseil national dans le délai de **30 jours au moins avant le jour de l'élection**. La clôture du dépôt des candidatures est fixée au **mardi 26 août 2025 à 16 h** (article R. 4125-6 du CSP).

Toute candidature parvenue au Conseil national après l'expiration de ce délai est irrecevable. Le cachet de La Poste ne sera pas pris en compte.

Les textes réglementaires ne mentionnant que le courrier recommandé avec demande d'avis de réception ou le dépôt au siège du conseil, les déclarations de candidature envoyées par télécopie ou par courriel ne sont pas admises, même si elles parviennent au Conseil national dans les délais requis.

La déclaration de candidature peut être effectuée au moyen d'un formulaire type téléchargeable sur le site internet du Conseil national (www.conseil-national.medecin.fr) ou sur papier libre.

Le candidat doit indiquer ses nom et prénoms, sa date de naissance, son adresse, ses titres, son mode d'exercice, sa qualification professionnelle et, le cas échéant, ses fonctions ordinaires ou dans les organismes professionnels, actuelles

et, le cas échéant, passées (article R. 4125-7 du code de la santé publique).

Chaque candidat doit fournir une photocopie papier de sa pièce d'identité (carte nationale d'identité recto verso ou passeport) afin d'établir qu'il remplit la condition de nationalité fixée à l'article L. 4122-3 du code de la santé publique).

Le candidat doit également indiquer le collège pour lequel il se présente.

La déclaration de candidature doit être revêtue de la signature du candidat.

RETRAIT DE CANDIDATURE

Le retrait de candidature peut intervenir quinze jours au plus tard avant la date de l'élection.

Il est notifié au Conseil national soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par dépôt au siège de ce conseil contre récépissé (article R. 4125-8 du CSP).

ÉLECTEURS

Sont électeurs les membres du Conseil national présents le jour du scrutin (article R. 4125-2 du CSP). Le vote par procuration n'est pas admis (article R. 4125-2 du CSP).

VOTE

Il aura lieu à bulletin secret **le jeudi 25 septembre 2025 à 17 h** au siège du Conseil national.

DÉPOUILLEMENT

Il est public et aura lieu sans désenclaver le **jeudi 25 septembre 2025** à l'issue du vote au siège du Conseil national.

Les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir seront élus titulaires. Les candidats suivants dans l'ordre du nombre de voix obtenues et jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir seront élus suppléants.

En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est proclamé élu (article R. 4125-17 du CSP).

La durée du mandat des membres du collège interne est de trois ans.

La durée du mandat des membres du collège externe est de six ans.

DÉLAI DE RECOURS

Les élections peuvent être déferées dans le délai de 15 jours devant le tribunal administratif.

Ce délai court, pour les électeurs, à compter du jour de l'élection, et, pour les directeurs généraux des Agences régionales de santé ou le ministre chargé de la Santé, à compter du jour de réception de la notification du procès-verbal de l'élection (article R. 4125-21 du CSP).

Résultats des élections des chambres disciplinaires de première instance (5 juin 2025)

CDPI d'Antilles-Guyane

Collège interne

Titulaires : LAGIN Marie-Aline, LOUVEL Dominique, PIERRE DEMAR Magalie, SAMYDE Christian

Suppléants : CANOPE David, CLAIRVILLE ETZOL Sonia, JEAN-ETIENNE Armelle, KABA Allassane

Collège externe

Titulaires : JOLY-FLORE Joséphe, KITENGE Marie-Rose

Suppléants : DHOUIBI Meriem, LELEU Béatrice, DZIERZEK Anne-Christèle (2028), THELUSME Liliane (2028)

CDPI d'Auvergne-Rhône-Alpes

Collège interne

Titulaires : ABRIAT Frédéric, GUILLAUBEY Colette, HEUDRON François, JANNIN Michel

Suppléants : FLEURY Brigitte, GINDRE-BARRUCAND Thérèse, TOMASELLA Catherine, VERMOREL Bernard

Collège externe

Titulaires : BARCET Anne, KUENTZ-ROUSSEAUX Martine

Suppléants : CHATELARD Philippe, RONZIERE Gilles

CDPI de Bourgogne-Franche-Comté

Collège interne

Titulaires : BRETIL Eliane, DREYFUS-SCHMIDT Gilles, GIROUD-BALEYDIER Françoise, TAUPENOT David

Suppléants : BENAÏOUN Michel, FONTAN Christèle, ROY-KOECHLIN Sophie

Collège externe

Titulaires : OSMAK Liliane, PONA VOY Eddy

Suppléants : BARDET Rémi, SAINT-ANTONIN Michel

CDPI de Bretagne

Collège interne

Titulaires : CAUBET Alain, HENRY Anne, LARVOR Anne-Yvonne, LE COSSEC Marie-Pierre

Suppléants : BADOUL André, COURTIN-TANGUY Laetitia, GUIAS Bruno, LARROCHE Ytaf

Collège externe

Titulaires : DUPREZ Renan, POURTAU Thomas

Suppléants : BRAU Bernard, ROBERT Christophe

CDPI Centre-Val de Loire

Collège interne

Titulaires : CARRE Victoria, CLASQUIN Maryse, FAUCHIER Véronique

Collège externe

Titulaires : ANYS Abdennebi, RIPOLL Jean-Michel

CDPI Grand Est

Collège interne

Titulaires : AUTISSIER Jean-Louis, STEPHAN Emmanuelle, THEVENOT Jean, WERNER Bruno

Suppléants : COLLOT Laurence, CLEMENCE Anne, LEFEBVRE Francis, LIU Stéphanie

Collège externe

Titulaires : GEORGET Audrey, MACZYTA Eric

Suppléants : ADMANT Philippe, VANOLI Henri, COURBEY Pierre (2028), PARRIAUX Laurence (2028)

CDPI des Hauts-de-France

Collège interne

Titulaires : LEROUGE Patrick, MONTPELLIER Dominique, THOMAS-AUTRET Elise, TRINH Nu Huyen Tran

Suppléants : CLINET Marie-Laure, GASLAIN-DE WINTER Francine, SOTTEAU Béatrice, VANDERMERSCH Jean

Collège externe

Titulaires : RICARD JANNICK, STEMPIN Anne-Marie

Suppléants : DESMEDT-VELASTEGUI Sophie, WATTRELOT Bernard, HENNION Hubert (2028)

CDPI d'Île-de-France

Collège interne

Titulaires : BERTRANDON Laurence, DE LACROIX SZMANIA Isabelle, DEBACQ Caroline, GASCON Alexandre, GASMAN Yael, GAUCHER Sonia, JOUSSE Lucie, LEFORT Éric, LUCK Isabelle, SEBBAG Pierre, SPASSOVA Antoinette, ZERBIB David

Suppléants : LAVAU Laurent, RIGAUT Xavier

Collège externe

Titulaires : BENICHO Richard, CHERONT-MAHAUT Sylvie, DE LA TAILLE Alexandre, DI GIURO Giuseppe, LAZIMI Gilles, MANCEAU Julie

Suppléants : CATHELINE Jean-Marc, DIARD Catherine, DERBANNE Virginie, LE MAGREX Jérôme, PREURE-TALEB Lynda

CDPI de La Réunion-Mayotte

Titulaires : DELELIS Bruno, SAGEAUX Mathieu

Suppléant : CATINAUD Delphine

CDPI de Normandie

Collège interne

Titulaires : DUSANTER Alexis, HAFIDI Abdelkader, MICHEL Thierry, PAPIN-LEFEBVRE Frédérique

Suppléants : GUIGNERY-KADRI Karine, MAZEL Jocelyne, THOMAS-POREE Mathilde, BRIAND Frederik

Collège externe

Titulaires : BOURDELEIX Sylvie, LECOCQ Emmanuel

Suppléant : GANNE Valérie

CDPI de Nouvelle-Aquitaine

Collège interne

Titulaires : BOULON Sophie, LE FLAHEC Agnès, OUALI Larvi, ROUSSEAU Anne

Suppléants : CHOTARD Laurent, GUEZ Stéphane, FONTANGES-DARRIET Marianne, HUNAUT Nicolas

Collège externe

Titulaires : LEVARD Guillaume, MALEFOND Stéphane

Suppléants : BENICHO Jean-Jacques, LOUNICI Zeineb, ROUGER Emmanuel (2028)

CDPI d'Occitanie

Collège interne

Titulaires : AMIEL Valérie, DORION Véronique, MEYNIE Marie-Hélène, TRIVIDIC-RUMEAU Marie

Suppléants : DELMAS Isabelle, FOULON Christine, JUGLARD Alain, MANAUD François

Collège externe

Titulaires : COSTAGLIOLA DI POLIDORI Rémi, RITTER François

Suppléants : VIEILLESCAZES Alain, YACONO Michel

CDPI des Pays de la Loire

Collège interne

Titulaires : ALLAIN-VEYRAC Gwenaëlle, BARIATINSKY Natacha, CAMBOU Michael, DAMBRINE Sophie

Suppléants : CLOUET Jean-Louis, ROCARD Anne-Elisabeth

Collège externe

Titulaires : CHAILLOU Marc, TOURNEMAINE Nicole

Suppléant : BARRIERE Paul

CDPI de PACA-Corse

Collège interne

Titulaires : BELGODERE Danièle, BODA Mireille, BRUNET Jean-Yves, CARABOEUF Alain, CASELLES Didier, GUEROUIT Isabelle, SCAVENNEC Catherine, ZECCHI Angélique

Suppléants : ANTONINI Danielle, CHERSTIAN Alain, LECUYER Julien, NICOLAI Pierre, PALLIER Laurence, SEBBAN-ROZOT Corinne, TORDJMAN Valérie, ZANINI Didier

Collège externe

Titulaires : ALBERTIN Jérôme, BRENOT ROSSI Isabelle, CHEVALLIER Daniel, GARNIER Michel

Suppléants : BARRAGAN Paul, LECARDONNEL Isabelle

Résultats des élections du conseil départemental des Bouches-du-Rhône (26 avril 2025)

Titulaires :

AMAR-MILLET Annie, BAUDOIN-HALOCHE Aurore, GIULY Didier, HUBERT Anne-Charlotte, LEVEQUE Marc, MELLET Bruno, PARIS Philippe, REYNAUD Béatrice, SEBAG Frédéric, TESSONNIER Jean Marc, TESSONNIER-LAGIER Françoise, ZEMOUR Florence

Suppléants :

BAZIN Michael, BOLOMEY-LAUTARD Sonia, BORTONE Fabrice, CHINCHOLE Jean-Marc, DRAI Delphine, DRAI-PERRIER Anne-Lise, GORIN-LAZARD Audrey, JEANJEAN Olivier, LEVRAUD Catherine, QUETU BONNEAU Delphine, VICAT Jacques, ZANINI Didier, GALEON Michel (fin mandat 2028)

L'Ordre en action : Assemblée générale du 27 juin 2025

Tous réunis : les présidents, secrétaires généraux et trésoriers des conseils départementaux, des conseils régionaux et le conseil national renouvelé.

